



SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| <i>RECAP-AGRI</i> | 2 |
| La balance commerciale alimentaire à fin Novembre 2017..... | 2 |
| Les investissements agricoles à fin Novembre 2017..... | 3 |
| <i>INFO-AGRI</i> | 4 |
| La Tunisie est appelée à mettre en place une nouvelle stratégie de sécurité alimentaire..... | 4 |
| Loi de finances 2018 : les mesures liées à l'agriculture..... | 5 |
| Un quart des terres plus sèches en cas de hausse des températures de 2°C..... | 6 |



RECAP-AGRI

La balance commerciale alimentaire à fin Novembre 2017

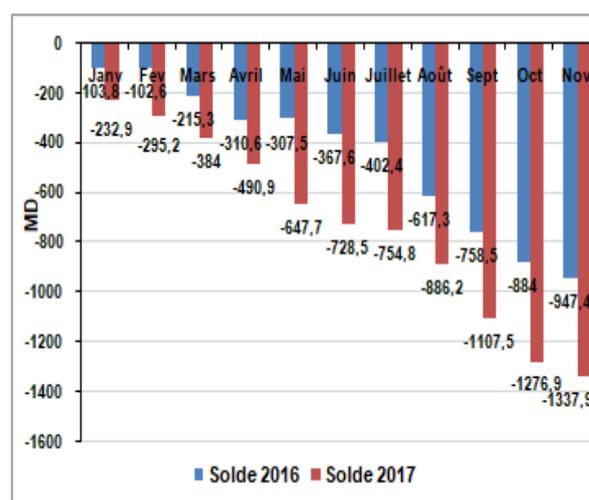
La balance commerciale alimentaire s'est soldée au terme du 11ème mois de l'année 2017 par un déficit de 1337,9 MD soit 61 MD de plus par rapport à octobre 2017 et 390,3 MD de plus par rapport au même mois de 2016. La valeur des exportations est estimée à 2781,4 MD, celle des importations à 4119,3 MD. Le taux de couverture réalisé est de 67,5% affichant une hausse de 1,8 point de pourcentage par rapport à octobre 2017 où le taux avait été de 65,8% et une diminution de 4,5 points de pourcentage par rapport à fin novembre 2016 où il avait alors atteint 72%.

Cette baisse du taux de couverture est due à un taux de croissance des importations (+21,8%) plus élevé que celui des exportations (+14,2%) suite à une hausse importante des importations des viandes, du sucre, du lait et des huiles végétales aussi bien en quantité qu'en valeur par rapport au même mois de l'année précédente.

La contribution du déficit commercial de la balance alimentaire par rapport à celui de la balance globale du pays s'est ainsi creusée de 1,2 point de pourcentage avec

une part de 9,3% sur un déficit global de 14362,4 MD en 2017 contre 8,1% et 11628 MD en 2016 (+23,5%).

Evolution du solde de la balance commerciale alimentaire au terme du mois de novembre 2016 et 2017.

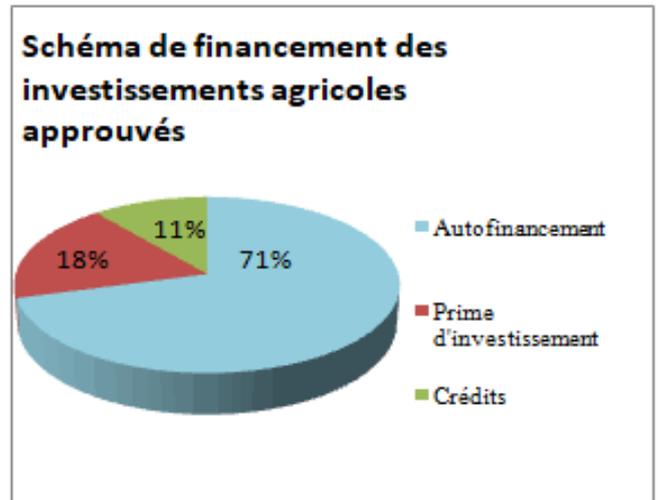
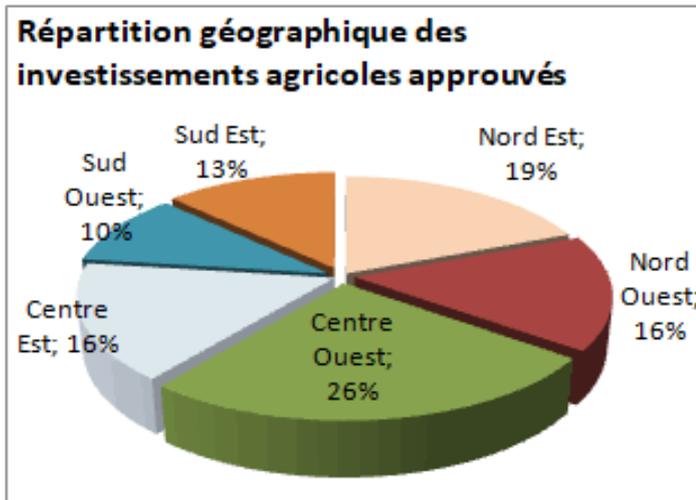
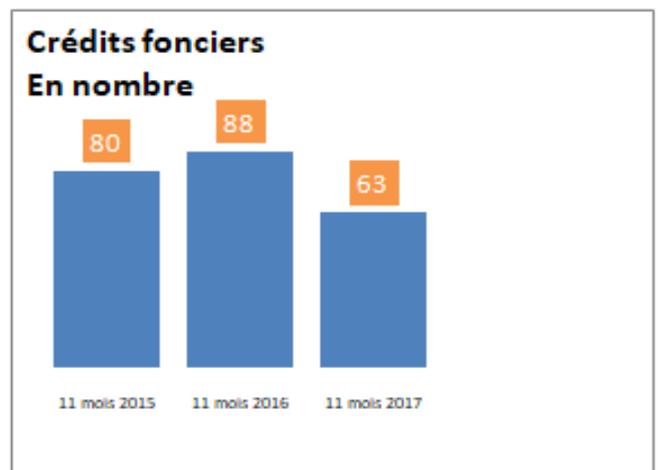
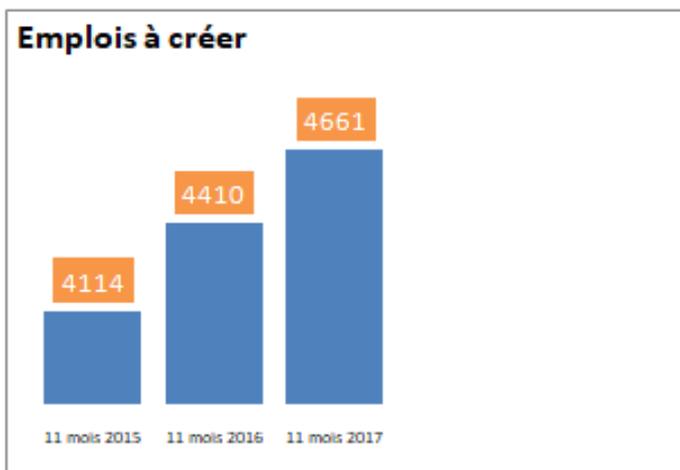
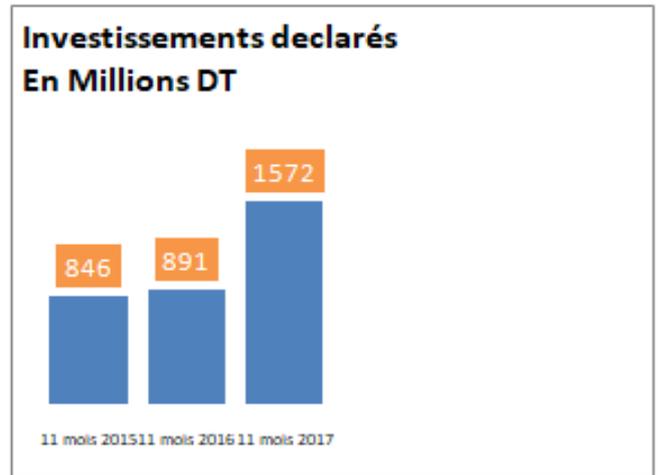
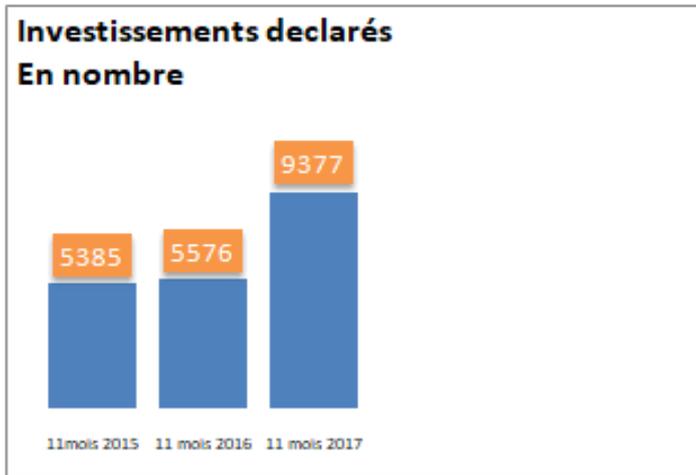


Source : Calculs de l'ONAGRI d'après l'INS.

LES INVESTISSEMENTS AGRICOLES A FIN NOVEMBRE 2017

Par rapport à fin novembre 2016 on distingue:

- Un rebond du nombre de projets déclarés de 68%.
- Une hausse de 76,5% du volume des investissements déclarés.
- Une hausse de 5,9% du volume des investissements approuvés.
- Une baisse de 2,5% du volume d'autofinancement et hausse respectives de 39,6% et 30,7% du volume des crédits et des prix.



Source : Calculs de l'ONAGRI d'après l'APIA.

La Tunisie est appelée à mettre en place une nouvelle stratégie de sécurité alimentaire

La Tunisie est appelée à mettre en place une nouvelle stratégie de sécurité alimentaire qui devrait répondre aux attentes des agriculteurs, des consommateurs, mais aussi de l'ensemble des citoyens en instaurant de nouveaux rapports entre les villes et la campagne, les régions de l'intérieur et du Sud et celles du littoral et du Nord, recommandent les auteurs de la revue stratégique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Tunisie réalisée par l'Institut Tunisien des Etudes Stratégiques (ITES), en collaboration avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM).

Tout en reconnaissant que durant les deux dernières décennies, l'agriculture tunisienne a réalisé d'importants progrès (autosuffisance dans certains produits comme le lait, les viandes, les fruits et légumes et l'accès à des marchés externes grâce à des produits d'un bon rapport qualité/prix), l'étude estime que cette stratégie doit répondre à plusieurs défis auxquels le pays doit faire face, notamment, la faiblesse des rendements.

L'étude révèle que cette faiblesse est particulièrement importante pour les céréales pour lesquelles la Tunisie est mondialement classée 120 (sur un total de 191 pays) en matière de rendement des cultures. Le faible rendement des céréales est lié aux problèmes d'irrigation, de qualité des terres et des intrants, soulignent encore les auteurs de la revue.

S'agissant des risques, l'étude évoque la qualité des sols et la chute de la fertilité des terres. " Aujourd'hui, 46 % des cultures sont réalisées sur des terres à fertilité limitée ou très faible, et près de 1100000 ha sont cultivées sur des terres sensibles à l'érosion ", révèlent l'étude, ajoutant que la dégradation de la qualité des sols est liée à l'érosion et aux mauvaises pratiques agricoles dont notamment le recours (indirectement encouragé par les primes de l'Etat) à la monoculture céréalière.

Elle recommande dans ce cadre une refonte du système de vulgarisation agricole, l'actualisation du répertoire des terres agricoles, la revalorisation des techniques an-

cestrales (le bio) et le retour vers les systèmes de production sains et traditionnels.

L'Etude a en outre pointé du doigt le gaspillage alimentaire qui reste un grave problème. Le principal produit gaspillé par les tunisiens est le pain, révèle l'étude précisant que 16% du pain acheté finit dans les poubelles, suivi par les produits à base de céréales (10%), les légumes (6,5%), les fruits (4%), le lait et ses dérivés (2,3%) et les viandes (2%). Dans la grande distribution, le gaspillage alimentaire atteint 2,8 millions de dinars (source INS) et en moyenne 17 dinars par personne et par mois dans les ménages, souligne le document.

« Le principal défi durant les prochaines années, sera l'accès physique et économique aux aliments », soulignent les experts de l'ITES. Et d'expliquer que le ralentissement de la croissance conjugué à la faiblesse du P.I.B par habitant, se répercute sur la capacité des plus démunis à réduire leurs dépenses relatives à l'alimentation voire à l'éducation.

La revue recommande le renforcement de l'efficacité du dispositif de protection sociale qui constitue un solide investissement dans le capital humain et un moyen efficace d'inclusion sociale, la mise en œuvre d'un socle national de protection sociale contenant les garanties élémentaires de sécurité sociale. Concrètement, il s'agit d'améliorer le ciblage pour atteindre les familles les plus démunies et les faire bénéficier de l'alimentation scolaire, la généralisation du programme des cantines scolaires à toutes les écoles primaires et l'instauration d'une nouvelle forme de gestion participative des établissements primaires.

Il s'agit en outre d'établir des liens avec les groupes d'agriculteurs locaux, notamment à travers les organisations communautaires de femmes rurales, et les cantines pour promouvoir l'utilisation des denrées produites localement et favoriser le développement local, précisent encore les auteurs de l'étude.

Source : webmanagercenter.com.

Loi de finances 2018 : les mesures liées à l'agriculture.

Mesures d'encouragement pour les PME et le secteur agricole

Bien que les impôts et taxes seraient dans certains cas appelés à augmenter en 2018, le ministère des Finances a inséré dans la LF2018 des dispositions visant à soutenir les PME ainsi que les projets agricoles. Ainsi, certaines sociétés créées au cours de 2018 et de 2019 seraient exonérées d'impôts sur le revenu ou d'impôts sur les sociétés sur 4 ans (art.13). Les secteurs ne seraient pas concernés par cette disposition sont le secteur financier, énergétique sauf les énergies renouvelables, des mines, de la promotion immobilières, de la consommation sur place, du commerce et des opérateurs de réseaux.

L'Etat prendrait en charge, également, les cotisations sociales patronales pour 3 ans pour toute nouvelle recrue permanente, diplômée du supérieur ou détentrice d'un diplôme de technicien supérieur, pour tout recrutement réalisé au cours de 2018, 2019 et 2020 dans des sociétés localisées à l'intérieur des zones de développement régional (art. 19).

Le gouvernement a aussi décidé, i) la création d'une ligne de crédit de 100 millions de dinars (MD) au profit de la restructuration des PME (art. 14) ainsi ii) qu'une Caisse agricole d'indemnisation pour les dommages causés par des intempéries (art. 17), laquelle disposera d'un montant de 30 MD/an alloué par l'Etat outre une taxe de 1% sur une liste de produits définie ultérieurement par un décret gouvernemental.

De même, il était prévu une augmentation de 50MD de l'enveloppe financière allouée par l'Etat aux opérations d'abondons de prêts agricoles (150MD au lieu de 80MD).

Hausse des droits, taxes et impôts

Pour 2018, les hausses des droits et taxes touchent pratiquement tous les secteurs ainsi que les personnes physiques ou morales.

Ainsi, les droits de consommation ont augmenté pour plusieurs produits, dont notamment les voitures de tourisme, les yachts, les boissons alcoolisées, les produits cosmétiques, les parfums, le marbre ainsi que pour divers autres produits (art.45). On notera, toutefois, la baisse des droits de consommation de 30% pour les véhicules à motorisation hybride, une première en Tunisie.

Les droits de douane ont été aussi revus à la hausse. Par exemple, ils sont passés de 0 à 15% pour certains produits agricoles exonérés, et de 20 à 30% pour d'autres produits. Le droit de douane sur le kilo de banane (cité explicitement dans la LF2018) passe, quant à lui, de 0,5 à 0,6 dinar. Autre nouveauté, la suspension temporaire de l'accord de libre-échange entre la Tunisie et la Turquie qui permet l'imposition des produits turcs à hauteur de 90% sur deux ans, à l'exception d'une liste bien définie (art. 40). Ces tarifications douanières exceptionnelles seront levées graduellement sur les 3 années qui suivent.

D'ailleurs, dans le but de réduire le déficit de la balance commerciale, l'avance sur impôt dû lors des importations de produits consommables va être augmentée de 10% à 15% pour les années 2018 et 2019.

Source : www.businessnews.com.tn

Un quart des terres plus sèches en cas de hausse des températures de 2°C

Au moins un quart de la surface de la Terre deviendrait «considérablement» plus sèche même si l'objectif de maintenir le réchauffement en deçà de 2°C est atteint, selon une étude publiée récemment. Mais si l'humanité parvient à contenir le réchauffement sous 1,5°C, cette «aridification» serait épargnée à deux-tiers des terres concernées par un scénario à 2°C, selon cette étude publiée dans la revue *Nature Climate Change*.

L'Accord de Paris sur le climat, signé en 2015, vise à contenir la hausse de la température sous le seuil critique de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle, voire 1,5°C. Si l'objectif de 1,5°C était atteint, des parties du sud de l'Europe, du sud de l'Afrique, de l'Amérique centrale, de la côte australienne et de l'Asie du Sud-Est (zones qui accueillent plus de 20% de la population mondiale aujourd'hui) «éviteraient une aridification importante», a expliqué l'un des auteurs de l'étude, de l'université de Science et de Technologie de Shenzhen, en Chine.

Quand les terres deviennent plus sèches, la dégradation des sols et la désertification s'accroissent, tout comme la perte de biodiversité, notamment plantes et arbres

indispensables pour absorber le CO₂, responsable du changement climatique. L'aridification attise également sécheresses et incendies. Les scientifiques ayant réalisé l'étude se sont basés sur les projections de plusieurs modèles climatiques.

Selon eux, avec une hausse des températures de 2°C -qui pourrait arriver entre 2052 et 2070-, entre 24% et 32% de la surface terrestre deviendrait plus sèche. Cela ne veut pas dire que ces zones deviendraient arides, mais simplement plus sèches qu'aujourd'hui. Toutes les catégories climatiques sont en effet concernées, des zones humides aux zones hyper-arides. Mais si l'objectif de 1,5°C était atteint, seulement 8 à 10% des terres deviendraient plus sèches.

En vertu de l'Accord de Paris, les Etats se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Mais sur la base de ces engagements nationaux, la planète se dirige toujours vers +3°C. Déjà, une hausse de moins de 1°C a suffi à provoquer plus de précipitations, le rétrécissement de la banquise ou l'augmentation du niveau moyen des océans.

Source: www.pleinchamp.com



Observatoire National de l'Agriculture



30 Rue Alain Savary, 1002 Tunis
Site Web: <http://www.onagri.tn>
Téléphone (+216) 71 801 055/478
Télécopie : (+216) 71 785 127
E-mail : onagri@iresa.agrinet.tn